

PRÉAMBULE

- Lors du comité de janvier 2023, le comité a souhaité que soit étudiées :
 - La prise en charge des implants dentaires dans le régime,
 - L'ergothérapie pour les enfants dans le cadre du HDS.

- Ce document a pour objectif de présenter :
 - Des propositions de niveaux de garanties pour l'implant dentaire et leur évaluation en terme d'impact sur la charge de prestations du RPC,
 - Une proposition de garantie pour l'ergothérapie pour enfant ainsi qu'une approche en terme de charge pour le haut degré de solidarité

L'IMPLANT DENTAIRE

- Dans la grande majorité des cas, l'implant dentaire est composé :
 - D'un implant non pris en charge par la Sécurité sociale,
 - D'une couronne sur implant remboursée par la Sécurité sociale
- La couronne sur implant donne lieu à une intervention du RPC
 - Par conséquent, l'étude porte sur la partie non remboursée par la Sécurité sociale (pose, pilier)



L'IMPLANT DENTAIRE

- Le RPC, comme le RS, ne remboursent pas l'implant
- Néanmoins, une majorité de salariés est couverte via leur contrat complémentaire
 - L'étude est ainsi basée sur les contrats complémentaires
- Il est constaté un coût moyen par implant proche de 1 000 €
- Par ailleurs, nous constatons souvent, dans les complémentaires santé, un limitation de prise en charge du nombre d'implants à 2 ou 3 implants par bénéficiaire et par an
- Une garantie pilotable et représentant une aide significative pourrait être de :
 - 400 € à 600 € par implant
 - Dans la limite de 2 ou 3 implants

L'IMPLANT DENTAIRE

- A partir des données significatives des complémentaires, nous évaluons la hausse du ratio S/C du RPC à :

| Garantie évaluée | RPC des actifs | RPC des anciens salariés |
|--|------------------|--------------------------|
| 400€ par implant limité à 2 par année civile | 1,4 à 1,5 point | 1,9 à 2 points |
| 400€ par implant limité à 3 par année civile | 1,6 à 1,7 point | 2,1 à 2,2 points |
| 600€ par implant limité à 2 par année civile | 2,1 à 2,2 points | 2,8 à 2,9 points |
| 600€ par implant limité à 3 par année civile | 2,4 à 2,5 points | 3,2 à 3,3 points |

- Pour mémoire, le ratio S/C 2022 est estimé à :
 - 106,2% pour le RPC des actifs
 - 99,5% pour le RPC des anciens salariés
- Les réserves représentent :
 - 29 M€ pour les actifs, soit 49% des cotisations nettes
 - 10 M€ pour les anciens salariés, soit 51% des cotisations nettes

ERGOTHÉRAPIE POUR ENFANTS

- Définitions
 - L'ergothérapie est une discipline paramédicale exercée par un professionnel de santé qui « fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé » (OMS)
 - L'ergothérapeute peut intervenir auprès d'un enfant ayant déjà été diagnostiqué d'un trouble spécifique comme la dyslexie, les troubles de l'attention, les troubles du développement, ou encore auprès de l'enfant qui présente un retard de développement ou d'un handicap, c'est-à-dire qui montre des difficultés réelles dans sa vie quotidienne, scolaire ou dans le cadre de ses loisirs. La discipline peut également apporter un suivi adapté aux enfants souffrant de troubles de l'attachement
- Il y aurait 15 000 à 16 000 ergothérapeutes en France (contre 7 500 en 2010)
- L'ergothérapeute intervient en principe sur prescription médicale
- Les séances sont précédées d'un bilan ; les prix seraient de l'ordre de :
 - 150 € à 200 € pour le bilan
 - 50 € à 60 € pour des séances d'une heure

ERGOTHÉRAPIE POUR ENFANTS

- L'ergothérapie pour enfants pourrait être introduite dans le cadre des actions de prévention sur la même base de remboursement que les consultations de psychomotricien pour enfant, à savoir :
 - Sur prescription médicale
 - Remboursement du bilan dans la limite de 90 €
 - Remboursement des séances dans la limite de 40 € par séance
 - Le tout dans la limite de 500 € par bénéficiaire et par année civile
- Nous estimons que le coût annuel devrait être inférieur à celui de la psychomotricité (environ 40 k€)
- A fin 2022, le fonds HDS s'élève à 1,2 M€.
 - Les actions récurrentes dépassent en principe le budget annuel (avec des provisions prudentes)
 - Indépendamment des nouveaux services décidés en avril, cette nouvelle action de prévention pourrait être mise en œuvre